



Gouvernement du Canada

Government of Canada

Commission des champs
de bataille nationaux

The National Battlefields
Commission

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

L'octroi de fonds de la part du gouvernement du Canada permettra l'ouverture annuelle de la côte Gilmour et l'ajout d'un sentier pour piétons et cyclistes

Québec, le 2 août 2013 – Suite à l'annonce de 8,2 millions \$ faite aujourd'hui par le Premier ministre Stephen Harper, accompagné de l'Honorable Shelly Glover, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, et de l'Honorable Denis Lebel, ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, en présence du maire de Québec, monsieur Régis Labeaume, la Commission des champs de bataille nationaux mettra en œuvre les travaux visant l'ouverture annuelle de la côte Gilmour.

À la lumière de cette annonce, la Commission terminera la réalisation des plans et devis, afin de permettre l'ouverture annuelle de cette voie carrossable du parc dès l'automne 2014; les études de faisabilité ayant démontré la viabilité du projet et que les impacts négatifs peuvent être limités et maintenus à un niveau acceptable, à condition que les stratégies d'atténuation et de mitigation décrites dans le rapport soient mises en œuvre. De plus, la Commission ajoutera un sentier d'interprétation sécuritaire pour piétons et cyclistes dans la falaise, longeant la côte Gilmour, une optimisation en vue d'assurer la cohabitation des différents usagers, tout en maximisant la sécurité de ceux-ci.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a été mandaté en janvier 2011 par la Commission des champs de bataille nationaux afin de mieux connaître les enjeux techniques, biophysiques, économiques et sociaux liés à l'ouverture de la côte Gilmour en saison hivernale, incluant des études géotechnique et de circulation, un relevé topographique, ainsi que l'inventaire botanique et des milieux sensibles. Le rapport final conclut qu'il est faisable de réaménager l'axe routier en améliorant la sécurité des usagers, en minimisant les impacts environnementaux et en préservant l'intégrité paysagère et commémorative du site. Des travaux majeurs seront cependant requis à cet effet.

Compte tenu de la nécessité de préserver le caractère patrimonial du parc et de l'importance de bonifier les services aux usagers, la Commission était disposée à consentir l'ouverture hivernale de la côte Gilmour aux conditions suivantes : le projet devant être à coût nul pour la Commission; devant être conçu comme un projet d'ensemble, complet et desservant l'ensemble des utilisateurs et respectant les usages; l'intégrité historique du parc devant être préservée; les nouveaux besoins et nouvelles réalités des citoyens devant être prises en compte.

Selon Margaret F. Delisle, présidente de la Commission des champs de bataille nationaux, « La Commission tenait à ce que le projet lié à la côte Gilmour puisse profiter à tous les types d'usagers des plaines d'Abraham, pas seulement aux automobilistes. Voilà pourquoi la Commission a choisi d'intégrer, dans la falaise, un sentier d'interprétation polyvalent et sécuritaire pour les piétons et les cyclistes qui sera, du même souffle, un lien prisé entre la promenade Samuel-de-Champlain et la Haute-Ville de Québec. » Ce secteur du parc sera ainsi mis en valeur auprès des visiteurs, marcheurs et amateurs de vélo, qui pourront, à leur passage,

s'imprégner de l'histoire du parc via des panneaux d'interprétation. L'analyse faite par les experts propose un tracé optimal visant la sécurité des utilisateurs et minimisant les impacts sur la végétation et la morphologie de la falaise.

Les actions envisagées par la Commission dans sa Politique de développement durable pour réduire les impacts du transport et des émissions des gaz à effet de serre consistent à offrir les infrastructures pour encourager les déplacements à vélo ainsi qu'à revoir le plan de circulation. L'ajout d'un sentier multifonctionnel pour piétons et cyclistes rejoint avec justesse cette cible et la Ville de Québec apportera les mesures requises à la programmation des feux de circulation pour éviter un engorgement de véhicules sur le parc et accroître la fluidité. Des orientations liées au développement durable seront également intégrées au projet tel que la récupération du pavage, la réutilisation des bordures et des lampadaires et la réduction de l'abattage d'arbres. De plus, été comme hiver, le trafic véhiculaire de la côte Gilmour transitera désormais via l'avenue Montcalm pour rejoindre la Grande Allée, au lieu de passer devant le Musée national des beaux-arts du Québec; question de préserver davantage un secteur fort animé du parc pour les familles et les sportifs.

Dans l'évaluation des enjeux entourant l'ouverture annuelle de la côte Gilmour, la Commission ne pouvait clairement assumer le montage financier requis; les coûts liés à un tel projet (construction, réfection, mitigation environnementale, entretien, déneigement, etc.) étant trop importants. L'annonce d'aujourd'hui démontre l'ouverture et la volonté du gouvernement du Canada de contribuer au projet et appuie en ce sens la Commission dans sa réalisation, en couvrant les frais nécessaires; il importe de rappeler que la Ville de Québec s'était portée garante du déneigement et de l'entretien lié au volet hivernal de la côte Gilmour.

Préalablement à l'ouverture à la circulation hivernale, des travaux majeurs seront requis de manière à assurer la protection de l'environnement, la pérennité des infrastructures, la sécurité des utilisateurs et la conformité aux lois. Il est à noter que ces travaux impliqueront une veille archéologique pour toute la durée des opérations. L'accès routier sera donc fermé dès le 1^{er} novembre prochain et la réouverture de la route aura lieu à l'automne 2014, alors que le sentier sera accessible au grand public à l'automne 2015. Étant donné les stades d'avancement différents des volets routier et sentier, ainsi que pour des raisons d'expertise professionnelle spécialisée, deux chantiers distincts mèneront à la réalisation du projet d'ensemble.

La Commission a mandaté TPSGC pour la réfection de la côte Gilmour (route et sentier). Les détails de la mise en œuvre du projet, incluant le moment et les modalités d'ouverture, seront communiqués suivant l'avancement du dossier.

Pour consulter le rapport synthèse final : www.lesplainedabraham.ca

- 30 -

Source : Joanne Laurin, directrice des communications et de la production culturelle et patrimoniale
418 649-6251, joanne.laurin@ccbn-nbc.gc.ca

